



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

ViaPADEL

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VIA PADEL IMMO

Raison sociale

VIA PADEL IMMO

N° SIRET

93808240100010

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Mateo

Prénom(s)

DAVID

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la transformation et l'extension d'un bâtiment d'activité existant afin d'y créer un complexe sportif VIAPADEL. L'opération comprend l'aménagement de terrains de padel et de pickleball, d'espaces d'accueil et de restauration, de vestiaires, de sanitaires et de locaux nécessaires au fonctionnement de l'établissement. Elle prévoit également la construction d'une extension, la reorganisation des accès et des circulations internes, la création d'une aire de stationnement ouverte au public comprenant 71 places, dont 2 places adaptées aux personnes à mobilité réduite, ainsi que la réalisation d'aménagements paysagers. Le bâtiment d'activité existant est conservé et réaménagé. L'emprise au sol des constructions existantes est de 2 043 m² et celle des nouvelles constructions est de 1 565,83 m², portant l'emprise totale après projet à 3 608,83 m². Aucune démolition complète de bâtiment n'est prévue.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de requalifier un ancien site d'activité afin de créer un équipement sportif dédié principalement à la pratique du padel et du pickleball. Il vise à proposer une offre sportive et de loisirs accessible au public, tout en réutilisant une partie des constructions existantes et en complétant celles-ci par de nouveaux volumes adaptés à l'activité. Le projet permet également d'améliorer l'organisation générale du site, la sécurité des déplacements, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, les conditions de stationnement et la qualité paysagère de la parcelle. Il prévoit le maintien et la création de surfaces perméables et de pleine terre afin de limiter l'imperméabilisation du terrain et de favoriser la gestion des eaux pluviales sur la parcelle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de travaux comprendra l'installation et la sécurisation du chantier, les travaux préparatoires, les terrassements ponctuels, la réalisation des fondations et de la structure de l'extension, les travaux de couverture et de bardage, les aménagements intérieurs du bâtiment existant et des nouveaux volumes, ainsi que les raccordements aux différents réseaux. Les espaces extérieurs seront ensuite réaménagés afin de créer les places de stationnement, les cheminements piétons, les circulations automobiles, les espaces perméables et les plantations. Le chantier sera organisé à l'intérieur de la parcelle. Les livraisons seront planifiées afin de limiter les perturbations sur la rue de l'Industrie. Les déchets de chantier seront triés par catégorie et évacués vers des filières agréées. Les travaux susceptibles de produire du bruit ou des poussières seront réalisés pendant les horaires autorisés et feront l'objet de mesures adaptées de limitation des nuisances. Aucun défrichement important ni aucune démolition complète de bâtiment ne sont prévus.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le site accueillera un complexe sportif comprenant des terrains de padel et de pickleball, des espaces d'accueil, un club-house, une activité de restauration, des vestiaires, des sanitaires et les locaux nécessaires à son fonctionnement. Les déplacements seront principalement liés à l'arrivée des clients et du personnel en véhicules légers, ainsi qu'aux livraisons ponctuelles nécessaires à l'exploitation du restaurant et du complexe. Le stationnement sera assuré à l'intérieur de la parcelle. Les activités sportives se dérouleront principalement à l'intérieur des bâtiments, ce qui permettra de limiter les nuisances sonores pour l'environnement extérieur. Les eaux usées seront dirigées vers le réseau public d'assainissement. Les eaux pluviales seront gérées sur la parcelle au moyen de dispositifs adaptés. Les déchets courants issus de l'activité sportive, de l'accueil et de la restauration feront l'objet d'un tri et seront collectés par les filières compétentes. Les espaces paysagers, les surfaces perméables et les équipements techniques feront l'objet d'un entretien régulier. Aucun démantèlement n'est prévu à ce stade. En cas de cessation future de l'activité, les équipements sportifs et techniques pourront être démontés. Les matériaux et déchets produits seront triés, valorisés ou évacués vers des filières autorisées conformément à la réglementation applicable.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire relatif à la création et à l'extension d'un complexe sportif, accompagné d'une demande d'autorisation de travaux. Le projet fait également l'objet d'une demande d'examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale du terrain d'assiette de l'opération Emprise au sol des constructions existantes Emprise au sol créée par les nouvelles constructions Emprise au sol totale après réalisation du projet Nombre de places de stationnement ouvertes au public	(6827, m ²) (2043, m ²) (1565,83, m ²) (3608,83, m ²) (71, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 13 Voie : Rue de l'Industrie

Lieu-dit :

Localité : 13 Rue de l'Industrie 77220 Tournan-en-Brie

Code postal : 77220 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°46'56"E Lat. : 48°44'5"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au Plan local d'urbanisme (PLU) de Tournan-en-Brie, approuvé le 26 janvier 2017, modifié le 22 mars 2021 et mis à jour le 12 mai 2022. La parcelle cadastrée section 75 n°257 est située en zone UH zone urbaine à vocation principale d'activités

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Transformation et extension d'un bâtiment d'activité existant en complexe sportif, avec création de nouveaux volumes bâtis et reamenagement des espaces extérieurs.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE des grandes infrastructures de transports terrestres de l'Etat en Seine-et-Marne - 4e échéance
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRT BRENNTAG
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRT approuve le 5 octobre 2011
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Zone de répartition des eaux de la nappe de Champigny
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS « Sites de Seine-Saint-Denis » - FR1112013, située à environ 17 km au nord-ouest du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage, rabattement de nappe ni prélèvement dans les eaux souterraines n'est prévu. Les travaux ne devraient pas modifier les écoulements souterrains.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les terrassements nécessaires à la réalisation des fondations et des aménagements extérieurs pourront générer une quantité limitée de terres excavées. Les terres compatibles seront réemployées sur le site dans la mesure du possible. Les matériaux excédentaires non réutilisables seront évacués vers des filières autorisées, conformément à la réglementation applicable. Le volume précis sera déterminé lors des études d'auscultation.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun apport significatif de terres ou de matériaux de remblai n'est prévu à ce stade. Les éventuels besoins ponctuels seront précisés après établissement du bilan déblais-remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Aucune extraction de ressources naturelles du sol ou du sous-sol n'est prévue sur la parcelle.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera raccorde aux reseaux publics existants d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Les besoins seront lies principalement aux sanitaires, aux vestiaires, aux douches, a l'accueil du public et a l'activite de restauration. Les eaux usees seront dirigees vers le reseau public, conformément aux prescriptions du gestionnaire.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La phase de chantier pourra occasionner des perturbations temporaires et localisees de la faune commune, liees au bruit, aux mouvements des engins et aux interventions sur les espaces actuellement non batis. Le site etant deja occupe par une activite industrielle et des zones de stockage, l'incidence attendue demeure faible. Les haies peripheriques seront maintenues autant que possible et de nouvelles plantations seront realisees.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas implante dans un site Natura 2000. Compte tenu de sa localisation dans une zone industrielle, de la nature principalement interieure de l'activite sportive et de l'absence de connexion fonctionnelle identifiee avec un habitat Natura 2000, aucune incidence notable directe ou indirecte n'est attendue sur les habitats ou especes ayant justifie la designation d'un site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet est realise sur une parcelle deja urbanisee et occupee par un batiment d'activite, des zones de stockage, une zone de livraison et des stationnements. Il ne consomme aucun espace naturel, agricole, forestier ou maritime.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le projet est situe sur la commune de Tournan-en-Brie, couverte par le PPRT BRENNTAG. Le risque technologique identifie est lie a la presence de l'etablissement BRENNTAG, classe Seveso seuil haut, et concerne des effets thermiques, de surpression et toxiques. Les prescriptions eventuellement applicables a la parcelle seront prises en compte conformément au zonage et au reglement du PPRT. Le niveau d'exposition est faible.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le secteur est concerne par le phenomene de retrait-gonflement des sols argileux. Ce risque sera pris en compte dans la conception des fondations et des ouvrages, conformément aux conclusions de l'etude geotechnique et aux dispositions constructives applicables. Aucun autre risque naturel majeur susceptible de remettre en cause le projet n'est identifie.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet ne comporte aucun procede industriel, stockage de produits dangereux ou activite susceptible de generer un risque sanitaire notable. Les eaux usees, les dechets, la ventilation et l'entretien des locaux seront traites de maniere appropriée.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'exploitation du complexe sportif entrainera une augmentation moderee du trafic de vehicules legers, principalement liee aux déplacements des clients et du personnel. Les frequentations les plus importantes sont attendues en soiree et pendant les week-ends. Des livraisons ponctuelles seront egalement necessaires pour le fonctionnement du restaurant et du complexe. L'acces existant depuis la rue de l'Industrie est conserve. Les
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet pourra generer des emissions sonores liees principalement aux déplacements des clients et du personnel, aux manoeuvres sur le parking, aux livraisons nonctuelles ainsi qu'a au fonctionnement des equipements
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est implante dans une zone d'activites, a proximite d'infrastructures routieres et ferroviaires. Il est donc susceptible d'etre expose au bruit des transports. L'enveloppe des batiments et le cas echeant les locaux
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	L'activite de restauration pourra generer ponctuellement des odeurs de cuisson. La cuisine sera equipee d'un systeme d'extraction, de filtration et de rejet adapte, regulierement entretenu et implante de maniere a limiter
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet prevoit un eclaireage exterieur fonctionnel au niveau des acces, des cheminements, du parking et de l'entree du batiment. Les dispositifs seront orientes vers le sol, equives de sources LED a consommation
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase de travaux, le projet pourra generer temporairement des poussieres ainsi que des emissions liees au fonctionnement des engins et des vehicules. En phase d'exploitation, les rejets dans l'air seront principalement lies a la ventilation des locaux, a l'extraction de la cuisine du restaurant et a la circulation des vehicules. Aucun rejet atmospherique d'origine industrielle n'est prevu. Les emissions resteront faibles et
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet generera des eaux usees domestiques issues des sanitaires, des douches, des vestiaires et de l'activite de restauration. Ces eaux seront collectees et dirigees vers le reseau public d'assainissement. Les eaux
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Reseau public d'assainissement pour les eaux usees. Gestion des eaux pluviales a la parcelle, sans rejet direct d'eaux usees dans le milieu naturel.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet produira des effluents de nature domestique liés aux sanitaires, aux douches, aux vestiaires et à la restauration. Ils seront évacués vers le réseau public d'assainissement. Les effluents issus de la cuisine feront l'objet des dispositifs de prétraitement éventuellement prescrits par le gestionnaire du réseau, notamment un bac à graisses. Aucun effluent industriel ni aucun engendrage n'est prévu.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La phase de travaux générera des déchets inertes et non dangereux tels que des terres excavées, des éléments de béton, du bois, des métaux, du plâtre, des cartons, des plastiques et des emballages. De faibles quantités de déchets dangereux pourront éventuellement être produites par les travaux ou la maintenance, notamment des résidus de peinture, de solvants ou de produits techniques. En phase d'exploitation, le complexe
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est implanté sur une parcelle déjà urbanisée, au sein d'une zone industrielle. Aucun élément patrimonial protégé n'est identifié sur l'emprise du projet. L'architecture projetée reste cohérente avec le caractère d'activités du secteur et les aménagements paysagers contribuent à son insertion.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet entraîne une modification de l'usage actuel de la parcelle, actuellement occupée par un bâtiment d'activité, des espaces de stockage et une zone de livraison, afin d'y créer un complexe sportif comprenant des terrains de padel et de pickleball, des espaces d'accueil, des vestiaires et une activité de restauration. Cette évolution intervient sur un terrain déjà urbanisé, au sein d'une zone

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est susceptible de présenter des effets cumulés limités avec les activités existantes et les projets autorisés dans les différentes zones d'activités de Tournan-en-Brie, notamment avec les développements logistiques du secteur de la Terre Rouge et le long de la RN4. Ces effets concernent principalement l'augmentation du trafic routier, les émissions atmosphériques associées aux déplacements, le bruit lié aux véhicules et, de manière plus générale, la fréquentation des infrastructures locales. Toutefois, le projet VIAPADEL présente une échelle et une nature différentes de celles des activités logistiques. Son trafic sera principalement constitué de véhicules légers, concentré en dehors des horaires habituels des activités industrielles, notamment en soirée et durant les week-ends. Les livraisons resteront

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

A ce stade, le projet n'a pas fait l'objet d'une autre évaluation environnementale ou d'une évaluation d'incidences requise au titre d'une législation distincte. Les caractéristiques du projet ont néanmoins été examinées dans le cadre de la préparation du permis de construire et de la demande d'autorisation de travaux relative à l'établissement recevant du public. Le projet devra respecter les prescriptions applicables en matière d'urbanisme, d'accessibilité, de sécurité incendie, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales, de nuisances sonores et de prévention des risques.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet a été conçu en privilégiant la réutilisation et la transformation d'un bâtiment d'activité existant, sur une parcelle déjà urbanisée située dans une zone industrielle. Cette implantation permet d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. En phase de travaux, l'emprise du chantier sera limitée aux zones nécessaires. Les circulations des engins et les livraisons seront organisées afin de réduire les perturbations sur la rue de l'Industrie. Les travaux bruyants seront réalisés pendant les horaires autorisés. Des mesures seront mises en œuvre pour limiter les émissions de poussières, notamment l'entretien des accès, le nettoyage des voiries et, si nécessaire, l'humidification des zones de terrassement. Les déchets seront triés et orientés vers des filières autorisées. Les terres excavées compatibles seront réemployées sur la parcelle dans la mesure du possible. Les haies périphériques et la végétation existante seront conservées autant que possible. Les interventions sur la végétation seront organisées afin d'éviter la destruction de nids occupés. De nouvelles plantations et des arbres seront intégrés dans les espaces extérieurs et au sein du parking. Le projet conservera 1 745,87 m² de pleine terre et 998,60 m² de surfaces perméables aménagées. Les eaux pluviales seront gérées sur la parcelle par des dispositifs adaptés, afin de limiter le ruissellement et les rejets vers le réseau public. Les eaux usées seront dirigées vers le réseau public d'assainissement. Les activités sportives se dérouleront principalement à l'intérieur des bâtiments. Les équipements techniques seront implantés et entretenus de manière à limiter les nuisances sonores. L'extraction de la cuisine sera équipée d'un dispositif adapté de filtration et de rejet. L'éclairage extérieur sera limité aux besoins de sécurité et d'exploitation. Les

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques du projet, de sa localisation et des mesures d'évitement et de réduction prévues, le maître d'ouvrage estime que le projet devrait être dispensé de la réalisation d'une évaluation environnementale. Le projet est implanté sur une parcelle déjà urbanisée et occupée par un bâtiment d'activité, au sein d'une zone industrielle. Il repose en partie sur la réutilisation des constructions existantes et ne consomme aucun espace naturel, agricole ou forestier. Il n'est pas implanté dans un site Natura 2000, une ZNIEFF, une zone humide délimitée ou un périmètre patrimonial protégé. Les activités sportives seront principalement exercées à l'intérieur. Le projet ne prévoit aucun prélèvement direct dans les eaux souterraines, aucun rejet industriel, aucun procédé dangereux et aucun rejet direct d'eaux

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Coimbra

Prénom Adrien

Qualité du signataire Architecte, gerant d'AC Architecte et mandataire du maître d'ouvrage

À Levallois-Perret

Fait le 29-07-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)